

Assurance Pertes pécuniaires

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

Courtier : Owen, N° ORIAS 19005949

Produit : Garantie Perte Financière Crédit
Conditions générales n°7.900.059

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Garantie Perte Financière Crédit n°7.900.059 est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit par YOUNITED SA. Il a pour objet de protéger l'Assuré contre les risques financiers lié au vol ou à la perte totale de son bien pendant toute la durée de son financement.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Le contrat de crédit affecté à l'acquisition d'un bien, neufs ou d'occasion faisant l'objet d'un contrat de financement

- ✓ En cas de fin anticipée du Contrat de crédit causée par une perte totale du bien financé, la garantie perte financière a pour objet le versement d'une indemnité permettant de régler le solde du Contrat de crédit.

Cette indemnité correspond à la différence entre :

- le capital restant dû (hors éventuel apport) au titre du Contrat de financement
- ET
- la valeur économique du bien financé.

- ✓ La garantie rachat de franchise permet le remboursement de la franchise de l'Assureur dommages, dans la limite de 500 euros, lorsque le bien est considéré en perte totale.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les contrats de crédit destinés à l'acquisition d'un bien ne correspondant pas aux caractéristiques définies dans la notice d'information ;
- ✗ Les contrats de crédit souscrits par des personnes physiques ou morales agissant à des fins professionnelles ou destinés à l'acquisition d'un bien à usage professionnel.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

Sous réserve des exclusions spécifiques prévues dans la notice d'information, ne sont pas garantis :

- ! Les fractions d'agios versées ou restant à verser et les échéances reportés ou impayés dus au jour du sinistre ;
- ! Les sinistres provoqués intentionnellement ou de manière dolosive par l'assuré ou avec sa complicité ;
- ! .
- ! Sauf exception, les frais d'expertise que l'assuré aura missionné ;
- ! Les sinistres survenus alors que l'assuré n'a pas satisfait à toutes les obligations prévues dans le contrat de crédit.

Principales restrictions :

- ! Les garanties n'interviennent qu'en cas de perte totale du bien ;
- ! Le bénéfice de ces garanties est limité à un sinistre sur toute la durée de l'adhésion ;
- ! Le cumul des indemnités versées (y compris celles versées par l'assureur dommage) ne peut excéder la valeur d'achat du bien.

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans N°775 652 126

MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans sous le N°440 048 882

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances Eco-organisme IDU/IREP sous le N° FR231780_03XLOT

YOUNITED SA, Société anonyme au capital de 1.934.272 euros, RCS PARIS N° 517 586 376, ORIAS N°11061269, dont le siège social est sis situé 21 rue de Châteaudun – 75009 PARIS, agissant sous le nom commercial YOUNITED CREDIT, Intermédiaire d'assurance soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, Place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 9, OWEN Société par actions simplifiée au capital de 18.412 euros , RCS Evry N°852 449 131, ORIAS N°19 005 949, dont le siège social est sis 38 rue François Villon – 91450 SOISY-SUR-SEINE. Intermédiaire d'assurance soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, Place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 9.





Où suis-je couvert(e)?

Les garanties s'exercent pour tout sinistre survenu en France, dans les Départements et Régions d'Outre-mer et Collectivités d'Outre-mer (DROM COM), dans les principautés d'Andorre, de Monaco et du Liechtenstein, dans les pays membres de l'Union Européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège, au Royaume-Uni, dans les Etats du Saint-Siège et en République de Saint-Marin.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité de l'adhésion au contrat d'assurance ou de non garantie, vous devez :

- **A la souscription du contrat :** être majeur ou représenter légalement l'adhérent, résider fiscalement en France, fournir avec exactitude et sincérité les informations et justificatifs demandés dans les 60 jours suivant la souscription
- **En cours de contrat :** déclarer toute modification des informations figurant sur la demande d'adhésion et prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour protéger le bien éligible et l'utiliser conformément à la notice d'utilisation du constructeur,
- **A la souscription et à chaque renouvellement :** Payer vos cotisations mensuelles durant toute la durée de l'adhésion, sous peine de résiliation pour non-paiement,
- **En cas de sinistre :**
 - déclarer le sinistre dans un délai maximum de 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeur ou cas fortuit) après sa prise de connaissance, particularités en cas de vol, cette déclaration doit être faite dans les deux (2) jours ouvrés auprès du commissariat du lieu où vous vous trouvez ou auprès de toute autorité compétente. Votre déclaration de sinistre devra être accompagnée du récépissé du dépôt de plainte effectué auprès des autorités compétentes,
 - ne pas engager de frais sans consultation préalable de votre gestionnaire,
 - fournir l'intégralité des justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation d'assurance est fixe, payable mensuellement, et est acquittée par prélèvement sur le compte bancaire de l'adhérent, ou par carte bancaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet à la date de livraison effective de votre bien sous réserve de votre premier règlement et de la communication des pièces justificatives sauf si vous avez recours à votre faculté de renonciation (article 4 de la présente Notice d'information).

La durée de la garantie est prévue dans votre bulletin d'adhésion.

Au terme de cette période, la garantie cessera de plein droit.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par la notice d'information, notamment à certaines périodes de la vie du contrat (à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première adhésion).

La résiliation de votre contrat doit nous être notifiée par déclaration auprès du gestionnaire dans votre Espace client sur le site internet <https://dashboard.get-owen.com>, ou sur support durable par mail adressé à customer@getowen.eu ou par lettre adressée à Owen, Service Client, 38 rue François Villon - 91450 Soisy sur Seine le cas échéant.

Dans tous les cas, nous vous confirmerons par écrit la réception de votre notification de résiliation.

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans N°775 652 126

MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans sous le N°440 048 882

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances Eco-organisme IDU/IREP sous le N° FR231780_03XLOT

YOUNITED SA, Société anonyme au capital de 1.934.272 euros, RCS PARIS N° 517 586 376, ORIAS N°11061269, dont le siège social est sis situé 21 rue de Châteaudun – 75009 PARIS, agissant sous le nom commercial YOUNITED CREDIT, Intermédiaire d'assurance soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, Place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 9, OWEN Société par actions simplifiée au capital de 18.412 euros , RCS Evry N°852 449 131, ORIAS N°19 005 949, dont le siège social est sis 38 rue François Villon – 91450 SOISY-SUR-SEINE. Intermédiaire d'assurance soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, Place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

